



Société de transport  
de Sherbrooke

## CONSEIL D'ADMINISTRATION **PROCÈS-VERBAL 202104**

---

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2021 À 17:30, PAR  
VIDÉOCONFÉRENCE, 895 RUE CABANA**

---

**Sont présents :**

M. Marc Denault	Président
M. Pierre Tremblay	Vice-président
M. Pierre Avaré	Administrateur
Mme Évelyne Beaudin	Administratrice
M. Éric DesLauriers-Joannette	Administrateur
Mme Dany Grondin	Administratrice
Mme Chantal L'Espérance	Administratrice

**Étaient aussi présents :**

M. Patrick Dobson	Directeur général et secrétaire
Mme Suzanne Méthot	Directrice générale adjointe et trésorière
Mme Françoise Bergeron	Associé Certification, Raymond Chabot Grant Thornton
Mme Claudy Champoux	Trésorière
Mme Josée Cloutier	Adjointe administrative
Mme Andrée Cossette	Vérificatrice générale à la Ville de Sherbrooke
M. Michaël Gauthier	Directeur des ressources humaines
M. Louis-André Neault	Directeur du marketing, qualité de services et partenariats
M. Stéphan Veilleux	Directeur des opérations

1. **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Le président déclare l'assemblée ouverte.

\_\_\_\_\_

2. **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MARS 2021**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 020-21**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le secrétaire soit et est dispensé de lire le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 10 mars 2021.

Que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 10 mars 2021 soit et est approuvé.

**- ADOPTÉ -**

\_\_\_\_\_

3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 021-21**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'ordre du jour soit et est approuvé en y ajoutant le sujet suivant :

- Bordereau de la correspondance

**- ADOPTÉ -**

\_\_\_\_\_

---

4. **ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2020**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 022-21**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que, conformément aux articles 136 et 138 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (R.L.R.Q., c. S-30.01), le rapport financier préparé par la trésorière et vérifié par la firme Raymond Chabot Grant Thornton, comptables agréés, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020 et conservé aux archives sous le no A21-03 soit et est approuvé.

**- ADOPTÉ -**

---

5. **AFFECTATION DU SURPLUS DE L'EXERCICE 2020**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 023-21**

**CONSIDÉRANT QUE** les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020 montrent un excédent net des revenus sur les dépenses de 1 982 114\$;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 120 de la Loi sur les sociétés de transport en commun prévoit qu'une société peut intégrer dans son budget, soit le budget de l'année 2022, comme revenu, tout surplus de l'exercice précédent, soit le surplus non affecté de l'année 2020 de 1 982 114 \$.

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que le surplus non affecté de l'exercice 2020 au montant de 1 982 114 \$ soit et est affecté au budget de l'année 2022.

**- ADOPTÉ -**

---

6. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES PERSONNES PRÉSENTES**

Due à la situation exceptionnelle liée à la COVID-19, les personnes intéressées à poser des questions ou qui avaient des documents à transmettre au conseil d'administration ont été invitées à le faire via courriel avant le 14 avril 16h.

Aucune question ni document n'ont été reçus.

---

7. **NOMINATION DE LA TRÉSORIÈRE DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE ET DE LA COORDONNATRICE DU COMITÉ DES FINANCES**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 024-21**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 47 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (L.R.Q., chapitre S-30.01) prévoit que le conseil d'administration nomme, sur recommandation du directeur général, le trésorier;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'administration, par sa résolution 072-08 du 11 juin 2008, a nommé madame Suzanne Méthot, trésorière de la Société de transport de Sherbrooke et que le départ de Mme Méthot à la retraite est prévu le 22 avril 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 60 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (L.R.Q., chapitre S-30.01) prévoit que le conseil d'administration peut former tout comité technique qu'il juge approprié;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'amender la résolution 072-08 du 11 juin 2007 pour la nomination du coordonnateur du Comité des finances;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur général de nommer madame Claudy Champoux à titre de trésorière de la Société de transport de Sherbrooke et coordonnatrice du Comité des finances.

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que, sur recommandation du directeur général, le conseil d'administration nomme madame Claudy Champoux à titre de trésorière de la Société de transport de Sherbrooke et coordonnatrice du Comité des finances à compter du 23 avril 2021.

Que madame Claudy Champoux soit et est autorisée à signer les effets bancaires de la Société de transport à compter du 23 avril 2021.

**- ADOPTÉ -**

8. **PROCURATION, AUTORISATION RELATIVE À LA COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS- REVENUS QUÉBEC**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 025-21**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que le conseil d'administration consente à ce que sa représentante, Mme Claudy Champoux, pour et au nom de la Société de transport de Sherbrooke (ci-après désignée STS), soit et est autorisée à :

- inscrire la STS aux fichiers de Revenu Québec;
- à gérer l'inscription de la STS à clicSÉQUR-Entreprises;
- à gérer l'inscription de la STS à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- à remplir les rôles et les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de la STS, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- à consulter le dossier de la STS et à agir au nom et pour le compte de la STS, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts ( par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

- ADOPTÉ -

9. **RÈGLEMENT R-035-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO R-035 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 485 000\$ ET UN EMPRUNT DE 1 485 000\$ POUR LE RENOUELEMENT DE ONZE (11) VÉHICULES ADAPTÉS AU TRANSPORT DES PERSONNES HANDICAPÉES AFIN DE MODIFIER LA QUANTITÉ DE VÉHICULES RENOUELÉS POUR DIX (10).**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 026-21**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le titre du règlement numéro R-035 soit et est remplacé par le suivant :

**Règlement numéro R-035 décrétant une dépense de 1 485 000\$ et un emprunt de 1 485 000\$ pour le renouvellement de dix (10) véhicules adaptés au transport des personnes handicapées.**

---

Que l'article 2 du Règlement R-035 soit et est modifié de façon à remplacer « onze (11) véhicules » par « dix (10) véhicules ».

Que le secrétaire de la Société soit et est mandaté pour obtenir toutes les autorisations nécessaires conformément à la loi.

**- ADOPTÉ -**

---

10. **BILAN DES ACTIVITÉS DU CMDS**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 027-21**

**ATTENDU QU'**il y a lieu, dans le cadre des travaux du Centre de mobilité durable de Sherbrooke (CMDS), d'informer les membres du présent conseil de l'avancement de ceux-ci.

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le bilan des activités du Centre de mobilité durable de Sherbrooke (CMDS) pour l'année 2020 soit et est déposé sur le bureau.

**- ADOPTÉ -**

---

11. **DÉPÔT DU COMPTE RENDU DU COMITÉ DE PILOTAGE DU CMDS DU 2 FÉVRIER 2021**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 028-21**

**ATTENDU QU'**il y a lieu, dans le cadre des travaux du Centre de mobilité durable de Sherbrooke (CMDS), d'informer les membres du présent conseil de l'avancement de ceux-ci.

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le compte rendu de la réunion du Comité de pilotage du Centre de mobilité durable de Sherbrooke (CMDS) du 2 février soit et est déposé sur le bureau.

**- ADOPTÉ -**

---

---

**12. ACQUISITION DE BOÎTES DE PERCEPTION****RÉSOLUTION NUMÉRO 029-21**

**ATTENDU QUE** la STS, dû à l'augmentation du nombre d'autobus en service, doit acquérir et équiper ses autobus de boîtes de perception afin de percevoir l'argent comptant (monnaie et billets);

**ATTENDU QUE** la STS doit s'assurer de la compatibilité des équipements acquis avec son système de perception actuellement en place;

**ATTENDU QU'**un seul distributeur autorisé est en mesure de livrer ces équipements;

**ATTENDU QUE** le distributeur en question, soit Garival, offre la possibilité à la STS d'acquérir un lot de boîtes de perception usagées et reconditionnées correspondant à un modèle moins coûteux que le modèle acquis précédemment et qui répond toutefois à nos besoins en raison du retrait du jeton et de la correspondance;

**ATTENDU QUE** selon l'article 6.02 de notre règlement R-050, Règlement de gestion contractuelle en matière d'octroi de contrat et d'acquisition de biens et services, le directeur général peut autoriser une dépense justifiée et conclure un contrat avec le fournisseur de son choix.

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que le conseil d'administration autorise le directeur général à procéder à l'attribution du contrat et l'acquisition de dix (10) boîtes de perception de modèle Transview 100 auprès de Garival, au montant estimé de 86 950\$, toutes taxes exclues.

**- ADOPTÉ -**

---

**13. DÉPENSES EXTRAORDINAIRES POUR L'ACQUISITION ET LE REMPLACEMENT DE MODULES DE BATTERIES 11K****RÉSOLUTION NUMÉRO 030-21**

**CONSIDÉRANT QUE** la STS possède des véhicules hybrides qui combinent l'utilisation de carburant et d'une batterie 11K;

**CONSIDÉRANT QUE** la garantie des batteries étant valide pour une période de 5 ans, celle-ci est donc échue pour les véhicules reçus en 2014, 2015 et bientôt ceux de 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** les défauts des modules de batteries ayant eu lieu simultanément, et ce, avant le changement prévu à mi-vie et que ces modules de batteries, non couverts par la garantie, ont dû être remplacés en urgence afin d'assurer le bon fonctionnement des opérations, les véhicules ne pouvant pas rouler sans ces remplacements;

**CONSIDÉRANT QUE** la STS est la seule société de transport à rencontrer ces défauts à ce jour;

**CONSIDÉRANT QUE** la STS a dû avoir recours aux services de l'entreprise CityView pour faire l'acquisition et le remplacement des modules, la pandémie ayant retardé la formation des électromécaniciens de la STS afin qu'ils soient en mesure d'effectuer les remplacements à l'interne;

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'article de la Loi sur les sociétés de transport en commun (L.R.Q., c.S-30.01) et selon l'article 6.2 du règlement R-003, en cas de force majeure de nature à perturber sérieusement le service de transport en commun, le directeur général peut décréter la dépense qu'il juge nécessaire pour remédier à la situation et que par la suite il doit faire état de ces dépenses au conseil d'administration.

## IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que le conseil d'administration approuve la dépense au montant estimé à 110 036.55\$, toutes taxes exclues, pour l'acquisition et le remplacement des modules de batterie auprès de l'entreprise CitiView pour la période comprise entre le 1er janvier 2021 au 31 mars 2021.

Que le conseil d'administration autorise le directeur général à continuer d'utiliser les services de CitiView pour le remplacement des modules afin de couvrir la période de temps nécessaire pour que les électromécaniciens soient formés, dépendamment des mesures dictées par la Santé publique en lien avec le contexte de la pandémie.

**- ADOPTÉ -**

## 14. AFFAIRES NOUVELLES

### 14.1. BORDEREAU DE LA CORRESPONDANCE

**RÉSOLUTION NUMÉRO 031-21**



---

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que le bordereau de la correspondance reçue pour le mois de mars 2021 soit et est déposé sur le bureau.

**- ADOPTÉ -**

---

**15. MESSAGES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****Madame Dany Grondin**

Madame Grondin salue Mme Méthot et la remercie pour sa contribution exceptionnelle à la STS et lui souhaite une belle retraite. Elle souhaite également la bienvenue à Mme Champoux et lui assure de sa pleine collaboration.

**Monsieur Éric DesLauriers**

M. DesLauriers souhaite une bonne retraite à Mme Méthot et souligne sa disponibilité et son enthousiasme témoignant de son dévouement pour le poste qu'elle a occupé. Il souhaite également bonne chance à Mme Champoux pour prendre la relève.

**Madame Chantal L'Espérance**

Mme L'Espérance est heureuse de pouvoir partager son appréciation envers Mme Méthot. Elle souligne notamment la rigueur, le professionnalisme et la gentillesse qui caractérisent Mme Méthot. Elle se considère privilégiée d'avoir eu la chance de la côtoyer toutes ces années, la remercie pour son travail à la STS et lui souhaite de pouvoir réaliser tous ses projets.

**Madame Évelyne Beaudin**

Madame Beaudin partage toute sa reconnaissance envers Mme Méthot et partage son admiration pour la vitalité et l'énergie dont elle a toujours su faire preuve. Mme Beaudin lui souhaite une bonne retraite et espère que ce sera pour elle l'occasion de réaliser tous ses projets et profiter de la mobilité développée à Sherbrooke. Elle souhaite aussi la bienvenue à Mme Champoux. Elle mentionne que l'équipe exceptionnelle qui fait la force de la STS saura certainement faciliter son intégration.

**Monsieur Pierre Avard**

Monsieur Avard remercie Mme Méthot au nom des usagers et usagères de la STS. Bien que le travail de Mme Méthot soit plutôt dans l'ombre, il n'en demeure pas moins essentiel. M. Avard souligne la façon exceptionnelle dont Mme Méthot l'a effectué pendant toutes ces années. Il en profite aussi pour saluer l'arrivée de Mme Champoux.

**Monsieur Pierre Tremblay**

M. Tremblay indique qu'il a adoré travailler avec Mme Méthot. Il mentionne qu'elle est un exemple de professionnalisme qui fait de Mme Méthot une grande dame. Il lui souhaite de pouvoir réaliser ses rêves.

**Monsieur Marc Denault**

Monsieur Denault indique que c'est une page d'histoire qui se tourne avec le départ à la retraite de Mme Méthot qui s'est notamment démarquée par son leadership, son professionnalisme, sa transparence et sa bonne humeur au sein de l'équipe. M. Denault en son nom personnel et au nom du conseil d'administration remercie Mme Méthot pour sa contribution. Il la remercie pour son passage à la STS.

**Madame Suzanne Méthot**

Madame Méthot remercie les membres du conseil d'administration pour leurs bons mots. Elle mentionne qu'elle a toujours senti qu'elle était appuyée par le conseil d'administration. Elle indique que si la STS est si performante ces dernières années c'est grâce au conseil d'administration de par le respect dont les membres font preuve à l'égard du travail effectué par l'administration ainsi que par leur participation.

Mme Méthot remercie spécialement Mme L'Espérance pour son support tout au long de ces années au sein du Comité de retraite en soulignant que son apport a été très apprécié, son expérience avec la Ville ayant été très profitable pour la STS.

Mme Méthot remercie également M. Denault de façon particulière soulignant que son dynamisme contribue à faire avancer la STS. Elle remercie tous les autres membres.

\_\_\_\_\_

**16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Que la présente assemblée soit levée à 18h12.

\_\_\_\_\_

SHERBROOKE, le 14 avril 2021

Le Président,

Marc Denault

Le secrétaire,

Patrick Dobson